

# **COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE**

## **RD40 - TRAVERSE DE RAVAUD**

### **COMpte RENDU DE CHANTIER N°10**

*du : 25 juillet 2012*

*Prochain rendez-vous le : mercredi 29 Août à 9h00 à Ravaud*

INTERVENANTS		Diffusion	téléphone	courriel
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. LIOT – Maire	X	06-77-77-12-14	gliot@wanadoo.fr
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. BRUNET – Adjoint	X	06-13-25-44-50	jacky_brunet@orange.fr
ADA Aigre	M. BOURUT M. BOUCHERON (enrobés) M. JABOUILLE (signalisation) M. PAIRAUT (ouvrage)	X	06-31-63-99-13 06-31-22-07-37 06-32-92-00-27 06-32-92-00-34	sbourut@cg16.fr jcboucheron@cg16.fr djabouille@cg16.fr jppairault@cg16.fr
DIRA	M. MOMPEIX (M. BROUSSARD)	X	05-45-94-52-63	eric.mompeix@developpement-durable.gouv.fr
SDEG 16	M. MAURILLON	X	06-19-58-09-82	cmaurillon@sdeg16.fr
SDEL 16	M. ACHAIN	X	06-20-90-64-28	bachain@charentes-energie.sdel.fr
SCOTPA	M. EPRON (conducteur travaux) M. DUBOIS (Chef chantier) M. BLEVIN (directeur) M. TRAVERSA (études) M. LAURENT (SARL Romoeuf)	X	06-76-78-10-19 06-84-97-61-26 06-77-58-15-04 05-45-68-04-80	d.epron@scotpa.fr siege@scotpa.fr tlaurent.romoeuf@wanadoo.fr
JARDINS DE L'ANGOUMOIS	M. REVault (directeur) M. ALAMARGOT (chantier)	X	06-08-24-56-18 05-45-65-80-10	jardins.angoumois@wanadoo.fr
Maître d'œuvre ERI	M. HAUQUIN	X	05-45-21-21-54	eriang@wanadoo.fr

N.B : L'absence d'observation sur le contenu du présent compte rendu avant un délai de 8 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

### **1) PLANNING**

#### **Rappel :**

- *Notification du marché : 16 avril 2012*
- *Le planning SCOTPA a été transmis. Son intervention débutera le 04/06 et prendra fin le 27/07.*
- *Le marquage sera réalisé par SCOTPA début septembre.*

- ❖ L'Ada interviendra le 01/08 pour la réalisation de la couche de roulement.
- ❖ Suite aux travaux supplémentaires et aux adaptations du chantier, un décalage de la date de fin de travaux est à prévoir. Une prolongation de délais de 4 semaines sera établi.
- ❖ L'entreprise SCOTPA sera fermée du 27/07 au 20/08.

## **2) ORGANISATION DU CHANTIER**

### **Rappel :**

- *Le chantier sera réalisé sous déviation pendant toute sa durée. Toutefois, l'accès devra être conservé pour les riverains, les transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères. Le passage d'engins agricoles doit rester possible pendant la période de moisson.*
  - *L'Ada a besoin d'une délibération du conseil municipal pour valider le déplacement des panneaux d'agglomération. La pose des panneaux sera réalisée par l'Ada. Un point sera à faire avec M.JABOUILLE (Ada) pour le positionnement de ces panneaux.*
  - *La déviation sera maintenue jusqu'à début septembre. Les arrêtés de voirie devront être prolongés en conséquence.*
- ❖ Durant la fermeture du chantier (du 27/07 au 20/08), tous les accès riverains devront être praticables.
- ❖ Une réception est organisée par le maire mi-août dans la clairière. Le sablage du cheminement et la pose du mobilier devra être réalisé. L'accès à la passerelle sera condamné.

## **3) AVANCEMENT**

### **Rappel :**

- *Le mur de soutènement est terminé.*
  - *Les dalles de répartition de la passerelle ont été réalisés à l'emplacement indiqué par le maître d'ouvrage.*
- ❖ Toutes les bordures ont été coulées, il reste le rétrécissement à réaliser en bordures préfabriquées avant le départ en congés de l'entreprise.
- ❖ L'entreprise SCOTPA termine les maçonneries des regards EP et la pose des éléments fonte.
- ❖ L'entreprise Romoeuf a terminé les murs du lavoir et réalise actuellement les maçonneries de la zone "bassin".
- ❖ La passerelle a été posée ce jour.
- ❖ Le talus a été remodelé, la commune souhaite que l'arrière du transformateur soit également traité.
- ❖ Il est demandé à JARDINS DE L'ANGOUMOIS de poser le mobilier en plastique recyclé dans la clairière à partir du 30/07.
- ❖ Il est demandé à JARDINS DE L'ANGOUMOIS de finir le nettoyage de la clairière.

## **4) MISE AU POINT DU CHANTIER**

### **Rappel :**

- La commune indique que les mâts des panneaux de police seront en RAL5003. L'Ada précise qu'en cas d'accident ou de renouvellement, les nouveaux mâts ne seront pas en RAL5003.
- Les panneaux d'agglomération seront posés par l'Ada. L'entreprise devra prendre contact avec M.Jabouille en temps voulu.
- Le talus à l'arrière du pont côté bois sera rechargé en terre végétale et revêtu de couvre-sol. La variété proposée devra être adaptée aux zones ombragées. L'entreprise a proposé plusieurs variétés ce jour, la commune choisira avec son personnel d'entretien des espaces verts.
- Des arbustes seront plantés en amorce du chemin existant longeant le bois.
- Il y aura 3 places de stationnement de 6.00m de long dans le rétrécissement.
- Une bordure T2 sera posée pour réaliser la 1<sup>ère</sup> marche de l'escalier existant d'accès au jardin, en face du bassin, côté trottoir PMR. La hauteur de marche sera d'environ 20cm. La pente du trottoir sera adaptée en fonction.
- La commune demande a se que la berge en prolongement du mur en pierre du lavoir soit consolidée en enrochement. SCOTPA a réalisé les travaux et transmis le devis correspondant. Une balance financière sera établie.
- Suite à la modification d'implantation des bordures au carrefour RD40 / "Rue du bois de la croix", l'espace destiné à recevoir la jardinière en pierre est fortement réduit. Ainsi, pour conserver les 1,40m de cheminement, une jardinière de 1,50x0,50m délimitée par des bordures P1 sera mise en place. Elle sera axée sur le mur.
- Le cheminement côté Mansle s'arrêtera au dernier accès riverain.

- ❖ Un point sur la signalisation a été fait avec l'Ada :
  - C20a : Gamme 500 – Classe 1 (en complément)
  - A13b+A3 : Gamme 1000 – Classe 1
  - B15 : Gamme 850 – Classe 2
  - C18 : Gamme 700 – Classe 2
  - Hauteur sous panneaux = 2.10m
- ❖ La commune demande à Jardins de l'Angoumois de tailler la haie du riverain de la séquence 2, afin d'obtenir la largeur de cheminement prévue. Il est demandé à l'entreprise de transmettre un devis pour ces travaux supplémentaires.
- ❖ Suite à la réunion du 11/07, 7 arbres supplémentaires sont à abattre (5 petits et 2 gros).
- ❖ La commune souhaite que le béton désactivé est une teinte marron. SCOTPA devra proposer une formulation pour validation.
- ❖ La résine des accès riverains sera "Rouge automne 2,5/5" et celle des traversées piétonnes "Jaune FT 2,5/5" de chez 3D.

- ❖ Pour combler la différence de niveau entre la bordure et le seuil du riverain de la zone bassin, une bordure P1 (ou P2 si besoin) ton pierre sera mis en place. L'espace entre les deux bordures sera réalisé en béton désactivé. Au niveau de ce seuil, le béton devra être à -1cm fini.
- ❖ La jardinière arrondi de la zone bassin sera remontée de +20cm côté bassin et une marche supplémentaire sera réalisée sur le petit escalier côté riverain.

## **5) REMARQUES GENERALES**

### Rappel :

- *Les prestations réalisés par l'Ada sur la chaussée sont :*
  - *Renforcement, rabotage, reprofilage et réalisation du tapis.*
  - *Seules les poutres de rive seront réalisées par SCOTPA.*
- *Pour limiter au maximum le rabotage, l'Ada indique que les bordures devront être implantées à +5cm fil d'eau de la chaussée existante, dans la mesure du possible. Un reprofilage sera réalisé dans les zones dépassant 5cm. Aux abords du pont et ponctuellement, un rabotage sera à prévoir.*
- *Le rehaussement des parapets du pont sera réalisé par les services du conseil général.*
- *Les Jardins de l'Angoumois souligne le fait qu'après l'abattage du peuplier, un suivi sera à faire dans les 5 ans qui suivent pour éliminer les repousses.*

## **6) RESEAUX**

### Rappel :

- *L'éclairage pourra être coupé pendant 3 à 4 semaines, les riverains en sont informés.*
- *Le SDEL a déposé les poteaux existants.*
- *La Lyonnaise des eaux a mis en place des bouches à clé réhaussables.*
- *Une proposition financière a été établie pour la réalisation de la tranchée au carrefour RD40/Chemin de la Terrière. La commune a donné son accord, un avenant a été établi.*

- ❖ Le SDEL intervient actuellement pour la pose des candélabres (fin semaine 31).
- ❖ Il reste 1 poteau à déposer en bordure de RD40 à l'extrémité du chantier côté Coulgens.

**Prochaine réunion :**  
**Le mercredi 29 août à 9h00 sur site.**

**Ce compte-rendu tient lieu de convocation.**

## **7) REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE**



**25/07/2012**



**25/07/2012**



**25/07/2012**



**25/07/2012**



**Entrée côté Mansle - 25/07/2012**



**Entrée côté Coulgens - 25/07/2012**



Zone bassin - 25/07/2012



Zone bassin - 25/07/2012



25/07/2012



25/07/2012